

Comité de développement commercial

Table des matières

Introduction.....	3
But du document.....	3
Mandat et détails du comité	4
Mandat	4
Type.....	4
Constitution.....	4
Fréquence et déroulement des rencontres	4
Analyses et résultats	5

Introduction

But du document

C'est en aout 2006 que la première transaction était effectuée sur le tout nouveau site transactionnel de william.coop. Les membres pouvaient alors s'approvisionner chez un peu plus de 150 fournisseurs répartis partout dans la province.

Depuis les tout premiers débuts, william.coop a toujours considéré l'importance d'avoir des fournisseurs de qualité qui répondaient bien aux attentes et aux besoins de ses membres. Afin de faire les meilleurs choix possible, la coopérative a essayé plusieurs techniques.

En effet, les premiers fournisseurs qui furent agréés étaient principalement des entreprises référées par des membres de la coopérative. Par la suite, et ce depuis un peu plus de dix ans, le choix des fournisseurs ainsi que des nouveaux produits et services s'est toujours effectué par un comité de sélection constitué d'employés de la coopérative.

À l'occasion, ces mêmes employés ont eu à faire des essais de produits, notamment pour les gants et les serviettes humides, afin d'en évaluer la qualité. Dans un même ordre d'idées, il est arrivé à quelques reprises que william.coop fasse appel aux membres de son conseil d'administration pour également donner un coup de main en ce sens. Cela étant dit, puisque ces bénévoles dévoués provenant de divers regroupements et CPE à travers la province donnaient déjà du temps à la coopérative, il semblait mal placé de leur en demander encore plus, surtout pour un mandat auquel ils ne s'étaient pas engagés au départ.

C'est en réfléchissant à cette problématique que l'idée de mettre sur pied un comité de développement commercial a germé. Qui de mieux placé et de mieux outillé que les acteurs du réseau pour donner leur avis et venir en aide à william.coop afin de continuer d'améliorer son offre de fournisseurs agréés?

Ainsi, le but de ce document est de présenter le mandat et les détails de ce comité.

Mandat et détails du comité

Mandat

Le mandat du comité sera de discuter et d'évaluer les différentes options proposées au niveau des fournisseurs ainsi que des produits et services. Il aura également à se pencher sur les besoins non comblés par la coopérative afin d'aiguiller les démarches de recherche de fournisseurs.

Type

Le comité sera de type consultatif et non décisionnel. Ainsi, le but sera d'échanger et d'étudier les différentes offres de produits et services, mais, bien que les recommandations du comité seront prises en compte, seul william.coop aura un pouvoir décisionnel sur les points soulevés par le comité.

Pour l'année financière 2018, le comité sera considéré comme expérimental. Ainsi, le format sera essayé pendant l'année et, suite à celle-ci, les résultats obtenus par le comité seront évalués et une décision sur la permanence ou non du comité sera rendue par william.coop.

Constitution

Le comité sera constitué d'un maximum de dix personnes, soit :

- Le directeur général, relations d'affaires, par intérim, qui agira à titre de président du comité;
- Neuf directrices générales de CPE.

Fréquence et déroulement des rencontres

Le comité se réunira à raison de quatre fois par année, de 10 h à 15 h. Voici le déroulement d'une rencontre :

Première partie (10 h à 12 h)

- Présentation des résultats de recherche de nouveaux produits et services
- Distributions de travaux et devoirs à ramener au CPE
- Établissement d'un échéancier pour la remise de ces travaux

Dîner (12 h à 13 h)

- Repas fourni par la coopérative

Deuxième partie (13 h à 15 h)

- Discussion sur les besoins non comblés
- Établissement des priorités d'orientation du département de développement commercial

Analyses et résultats

Après chaque rencontre, le président du comité sera responsable de produire et de partager un rapport écrit détaillant les résultats des recherches et analyses du comité, les travaux et devoirs à faire par les membres du comité ainsi que les priorités d'orientation commerciale de william.coop.

Par la suite, la coopérative utilisera ces renseignements pour évaluer et choisir ses fournisseurs ainsi que ses produits et services. Le comité sera tenu au courant des développements par le président du comité.